

**Article 1<sup>er</sup> : GENERALITES**

La Coupe du Morbihan est une compétition senior qui oppose tous les clubs du département, affiliés à la FFBAD et ayant engagé au moins une équipe en championnat par équipes mixte.

La coupe du Morbihan a pour objet de faire s'affronter toutes les équipes, quelque soit leur niveau dans une unique compétition à élimination directe, avec entrée progressive des clubs selon la division de leur équipe première, afin de déterminer un club « champion du Morbihan ».

La participation à une phase de la Coupe56 est facturé 5€ au profit du Comité56 dans le cadre de l'organisation.

**Article 2 : COMPOSITION DES EQUIPES**

Les équipes doivent être composées de joueurs **licenciés**, jeunes cadets, juniors, seniors ou vétérans. Les **minimes 1** sont autorisés à jouer en interclubs s'ils sont classés D7 dans l'une des disciplines, **minimes 2** D9.

**Pour disputer une rencontre une équipe doit être composée au minimum de 3 hommes et 3 dames.**

Au cours de la même saison, nonobstant les dispositions du règlement des mutations, un joueur ne peut représenter deux clubs différents.

**Article 3 : QUALIFICATION DES JOUEURS**

Tout joueur participant à une journée de la Coupe du Morbihan doit être en règle, à savoir :

- être licencié dans le club engagé.
- être autorisé à jouer en compétition.

Aucune limitation en nombre de joueurs mutés ou étrangers n'est prévue.

**Article 4 : HIERARCHIE DES JOUEURS**

La hiérarchie des joueurs en simple ainsi que toutes les paires de double alignées est établie par ordre de priorité selon le CPPH valable à la date de la rencontre.

Chaque joueur peut jouer au maximum 2 matches, dans 2 disciplines différentes.

**Article 5 : DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE**

L'équipe hôte est responsable de l'organisation sportive.

Les matches se déroulent en **volants plume homologués par la FFBAD** à charge des joueurs.

Un volant plastique pourra être utilisé si les joueurs sont tous classés Promotion dans un match (la priorité est au volant plume), si présence d'un joueur classé N, R ou D volant plume obligatoire.

Avant chaque rencontre les capitaines doivent se remettre mutuellement **une feuille de présence** comportant les noms et classements en cours des joueurs présents.

Chacun des capitaines remplit alors une **feuille de composition**, sur laquelle n'apparaissent que des joueurs mentionnés dans la feuille de présence.

Les capitaines confrontent alors leur composition d'équipe, et démarre les matches dans un ordre convenu d'un commun accord.

La rencontre se déroule en 8 matches: **2 simples hommes, 2 simples dames, 1 double homme, 1 double dame et 2 doubles mixtes**. Si égalité réalisé un tirage au sort et élimination des disciplines pour la réalisation d'un match en or (voir annexe 1)

**Lieu de la rencontre** : la commission interclubs procède à un tirage au sort. Lorsque les 2 adversaires ont une équipe première de même niveau, l'équipe tirée en premier reçoit, dans le cas contraire, l'équipe de division la plus basse reçoit. Si le club est dans l'impossibilité de recevoir il peut proposer à son adversaire de recevoir.

**Répartition des volants** : Les volants sont répartis à parts égales par les clubs lors de la rencontre.

**Date de la rencontre** : Dès parution du tirage au sort, l'équipe qui reçoit prend contact avec l'équipe qui se déplace afin de proposer deux dates minimums d'envisageable pour la rencontre et en informer la commission interclubs (CDI56).

La rencontre doit avoir lieu avant la date limite fixée par le calendrier.

En cas de désaccord des deux équipes sur la date de la rencontre la décision sera prise par la commission Interclubs56.

## **Article 6 : CALENDRIER 2026-2027**

1<sup>er</sup> tour : Concerne les clubs dont l'équipe première est en **D5/D4**.

Résultats à remettre à la commission avant **le 28 novembre 2026**.

2<sup>e</sup> tour : Concerne les clubs dont l'équipe première est qualifiée au tour précédent ou en **D4/ D3**.

Résultats à remettre à la commission avant **le 09 décembre 2025**.

3<sup>e</sup> tour : Concerne les clubs dont l'équipe première est qualifiée au tour précédent ou en **D3 / D2**

Résultats à remettre à la commission avant **le 06 février 2026**.

4<sup>e</sup> tour : Concerne les clubs dont l'équipe première est qualifiée au tour précédent ou en **D2 et D1**. Résultats à remettre à la commission avant **le 20 mars 2026**.

Quarts de finale : Concerne les clubs dont l'équipe première est qualifiée au tour précédent ou en **R /Prénat**. Résultats à remettre à la commission avant **le 10 avril 2026**.

Demi-finale : concerne les 4 clubs vainqueurs du tour précédent. Résultats à remettre impérativement pour **le 22 mai 2026**.

**Finale: La veille du championnat du Morbihan senior 2027, le 28 mai.** La finale sera organisée par le Comité56 sur le lieu accueillant le championnat du Morbihan senior 2027. Cette finale se fera sous format ICN au possible (utilisation des tapis, arbitres,...).

### **Engagement des équipes**

**Si un impair de clubs entre en compétition, alors l'un deux, sera qualifié directement pour la suite de la compétition. Lors du tirage au sort, il s'agira de la dernière équipe non tirée au sort.**

**Toute équipe ne souhaitant pas jouer la coupe du Morbihan déclarera forfait à son entrée en lice et verra son adversaire se qualifier automatiquement.**

## **Article 7 : FORFAIT SUR UN MATCH**

Tout match forfait sera comptabilisé comme une défaite.

En cas de forfaits de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieur (ex : un forfait en simple homme se fera sur le deuxième simple).

Sont considérés comme perdus par forfait : un match non joué, un match joué par un joueur non qualifié (art 3), un match décalé suite à une erreur de hiérarchie (ex : SH2 si les SH1 et 2 sont inversés).

## **Article 8 : COMMUNICATION DES RESULTATS**

Le club qui reçoit la rencontre doit communiquer les résultats à la commission interclubs.

## **Article 9 : RECLAMATIONS SANCTIONS ET RECOURS**

Le club qui souhaite porter réclamation doit le notifier sur la feuille de résultat et porter réclamation sous 7 jours après la date de la rencontre. La CDI statuera sur la réclamation. Un recours pourra être porté par le président du club, suite à la décision, 7 jours maximum après celle-ci. Le comité directeur du COMITE56 sera alors saisi pour statuer.

La CDI est habilitée à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation.

## **Article 10 : GESTION DE LA COUPE DU MORBIHAN**

Logiciel utilisé BADNETV5.

La gestion de la Coupe du Morbihan est confiée à la commission départementale Interclubs :

Référent Coupe : Nathan Le Meillour

Annexe 1 :

*annexe 1 règlement coupe ICD56 2027*

**Match Décisif coupe senior**

Division : .....

Rencontre : ...../.....

Equipe choisissant la première (tirage au sort) : .....

|              | Elimination 1 | Elimination 2 | Elimination 3 | Elimination 4 |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Simple Homme |               |               |               |               |
| Simple Dame  |               |               |               |               |
| Double Homme |               |               |               |               |
| Double Dame  |               |               |               |               |
| Double Mixte |               |               |               |               |

Discipline retenue : .....

|                        | Set 1 | Set 2 | Set 3 |
|------------------------|-------|-------|-------|
| Equipe : .....         |       |       |       |
| Représenté par : ..... |       |       |       |
| Equipe : .....         |       |       |       |
| Représenté par : ..... |       |       |       |

Rencontre remportée par : .....

**Signatures :**

Equipe : .....

Equipe : .....

Responsable journée : .....

Capitaine : .....

Capitaine : .....